



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE DU SAMEDI 25 OCTOBRE 2025 à BEAUBAIS EMPREINTE DU CRÉDIT AGRICOLE

CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

A.S. ALLONNE - F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT - U.S. ANDEVILLE - F.C. D'ANGY - ANSAUVILLERS SPORTING CLUB - U.S. ATTICHY - A.S. AUNEUIL - C.S. AVILLY ST LEONARD - U.S. BALAGNY ST EPIN - A. S. DE BEAULIEU ECUVILLY - A.S. BEAUBAIS OISE - ASPTT BEAUBAIS - BEAUBAIS UNITED COMMUNEAUX - F.C. ST JUST DES MARAIS - F.C. DE BETHISY - U. S. DE BEUVRAIGNES - R.C. BLARGIES - U.S. BRESLOISE - U.S. BRETEUIL - U.S. BREUIL LE SEC-FITZ JAMES - A.S. BRUNVILLERS LA MOTTE - FOOTBALL CLUB DE BULLES - O.C. DE BURY - A.S. CAMPREMY NOYERS - F.C. CAUFFRY - ASSOCIATION SPORTIVE CHEMINOTS CHAMBLY - F.C. CHAMBLY OISE - C.S. CHAUMONT EN VEXIN - U.S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY - F. C. DE CHIRY OURSCAMP - U.S. CHOISY AU BAC - U.S. CIRES LES MELLO - A.F.C. COMPIEGNE - ATLETICO CLUB COMPIÈGNE - ENT.S. DE COMPIEGNE - JEUNESSE SPORTIVE AGGLOMERATION RÉGION COMPIÈGNE - A. DES F.C. DE CREIL - U.S. CREVECOEUR LE GRAND - F. C. ESCHES FOSSEUSE - U. S. ETOUY AGNETZ - A. S. FEUQUIERES FOOTBALL - ETOILE SPORTIVE DE FORMERIE - U.S. FOUQUENIES - U.S. FROISSY - U.S. GAUDECHART - U.S. GOUVIEUX - GRANDVILLIERS A.C. - F.C. GUIGNECOURT - C.S. HAUDIVILLERS - A.S. HERCHIES TROISSEREUX FOOTBALL - HERMES BERTHECOURT A.C. - A.S. LA NEUVILLE EN HEZ - A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL - AM.J. LABOISSIERE EN THELLE - A.S. LA CHAPELLE ST PIERRE - AM.S. LAIGNEVILLE - U.S. LAMORLAYE - U.S. LASSIGNY - FOOTBALL CLUB DE LE MEUX - UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS - U.S. PLESSIS BRION - FOY.RUR. LES AGEUX - F.C. LIANCOURT CLERMONT - U.S. LIEUVILLERS - A. S. RACING CLUB DE LORMAISON - A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY - A.S. DE MAREUIL SUR OURCQ - U.S. MARGNY LES COMPIEGNE - U.S. MARSEILLE EN BEAUBAIS - U.S. MERU SANDRICOURT - MILLY FOOTBALL CLUB - STANDARD F. C. DE MONTATAIRE - UNION SPORTIVE DE MONTATAIRE - AM.S. MONTCHEVREUIL - F.C. MUIRANCOURT - A.S. DU MULTIEN - U.S. NANTEUIL F.C. - A.S. NOAILLES-CAUVIGNY - U.S. NOGENT - F. C. JEUNESSE NOYON - AM.S. ONS EN BRAY - ET. S. ORMOY DUVY - AS ORRY LA CHAPELLE PLAILLY - U.S. PONT STE MAXENCE - ET.S. REMY - ST. RESSONS S/MATZ - U.S. RIBECOURT - A.S. ROCHY CONDE - ROLLOT A.C. - U.S. MUNICIPALE SENLIS - AM.S. SILLY LE LONG - F.C. FONTAINETTES ST AUBIN - U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS - S.C. ST JUST EN CHAUSSEE - A.S. ST REMY EN L'EAU - AS SAINT-SAUVEUR LA CROIX SAINT-OUEN - F.C. ST SULPICE - U.S. STE GENEVIEVE - E.S. THIERS S/THEVE - J.S. THIEUX - F.C. TILLE - TRICOT O.S. - C.S. VAUCIENNES - CERC.A. VENETTE - U.S. VERBERIE - A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE - A.S. VERNEUIL EN HALATTE - FC PONTPOINT RURAVILLE - U.S. VILLERS ST PAUL - ET. CLUB DE VILLERS / BAILLEUL - ET. S. C. DE WAVIGNIES - R.C. WAVIGNIES

Présence de deux nouveaux Clubs (Saison 2025-2026) : A.S. LA NEUVILLE ROY -
LEGLANTIERIS OISE FOOTBALL

[illegible]

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

3-) Allocution de Nathalie DEPAUW, Présidente du District

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence, qui témoigne une fois de plus de votre engagement indéfectible pour la vie de notre football, de notre district et pour vos clubs, que vous faites vivre avec passion.

Avant de débiter, je vous invite à observer un moment de recueillement, en souvenir de toutes les personnes, amoureuses du football ou non, qui nous ont quittés.

Merci

Une assemblée générale est toujours un moment particulier et privilégié puisqu'elle vous permet d'une part de recevoir toutes les informations sur la vie de votre district et d'autre part de pouvoir se rencontrer dans un moment d'échanges.

Nous allons commencer par la vie des clubs

La vie des clubs :

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux clubs qui se sont affiliés pour la saison 2025/2026. Je vais vous les nommer afin de mieux les situer.

RACING CLUB DE VALDAMPIERRE,
AS LA NEUVILLE ROY,
LEGLANTIERIS OISE FOOTBALL,
ST GENEVIEVE FOOTBALL FEMININ,
THIERS FOOTBALL CLUB,

À noter :

Changement de nom : US BREUIL LE SEC devient US BREUIL LE SEC FITZ JAMES

Changement de type : FC CEMPUIS de loisir à libre

Groupe ment FC PAYS DU CLERMONTOIS (US ETOUY AGNETZ – US BREUIL LE SEC FITZ JAMES)

J'adresse mes félicitations aux clubs champions de la saison 2024/2025 que ce soit en championnat ou coupe.

Commissions

Je souhaite maintenant aborder l'activité de notre District au travers de nos différentes commissions, leurs rapports ont été publiés sur notre site le 13 octobre dernier.

Je vais vous communiquer quelques chiffres pour ce début de saison 2025-2026

Commission de Discipline

Depuis le début de la saison, l'activité de la Commission de Discipline reste soutenue.

Je vous laisse découvrir, les principaux constats :



Commission Juridique

La Commission Juridique a également été sollicitée sur divers dossiers.

Les principaux constats sont les suivants :



BILAN COMMISSION JURIDIQUE

1

FRAUDE À LA FMI

2

PROBLÈMES LIÉS À L'ÉTABLISSEMENT
DE LA FMI

5

EXPLICATIONS CONCERNANT
LES RÈGLEMENTS



Poursuivons avec quelques chiffres, en commençant par un aperçu de notre effectif.

Effectifs

Effectif 2023/2024 : 35 953 licenciés

Effectif 2024/2025 : 35 889 licenciés

Effectif à ce jour : 31 855 licenciés - 186 clubs

Commission Accompagnement des clubs : Le District joue un rôle essentiel dans cette mission. Des formations telles que celles sur la FMI ou Footclubs sont déjà proposées, et d'autres, destinées notamment aux secrétaires, présidents et dirigeants de clubs, seront planifiées en début d'année.

Mise en place d'une commission « Assemblée Consultative »

Elle sera composée exclusivement de membres issus des clubs. Sa mission sera de formuler des avis et des propositions concernant les vœux et les modifications des règlements du District, susceptibles d'être soumis à l'Assemblée Générale. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous contacter par le moyen de votre choix.

Notre District

Une réorganisation de notre fonctionnement pour répondre aux besoins d'un District tourné vers l'avenir, plus moderne, plus novateur, plus en adéquation avec les outils informatiques et numériques a été mise en place

Mise en place d'une adresse mail « astreinte » et d'un numéro de téléphone



À utiliser pour déclarer tous forfaits en dehors de nos horaires d'ouvertures.

Modernisation du site internet :

Comme vous avez pu le constater ces dernières semaines, le site internet du District a été modernisé. L'ensemble du site a bénéficié d'une mise à jour graphique avec des couleurs plus modernes et esthétiques, offrant une expérience visuelle plus agréable pour les utilisateurs.

Vous remarquerez également que chaque onglet a été repensé : les fonds et les textes ont été adaptés afin de mieux correspondre au contenu de chaque section, pour une navigation plus intuitive et harmonieuse. Ces changements ont été réalisés dans le but de rendre le site plus attractif et fonctionnel, tout en facilitant l'accès à l'information pour nos clubs, licenciés et visiteurs.

Nouvelle page «Contact »

Vous pouvez également constater que l'onglet « District » a été repensé, avec la création d'une nouvelle page intitulée « Contact ». Vous y retrouverez toutes les informations essentielles pour nous joindre. Si vous souhaitez obtenir un renseignement, l'équipe du District se tient à votre disposition par téléphone, par mail ou directement au siège social. Cette page regroupe nos coordonnées complètes, nos horaires d'accueil et les différents moyens de contact pour vous permettre de nous joindre facilement.

De plus, un onglet « Contacter nos collaborateurs » a été mis en place. En cliquant dessus, vous pourrez accéder à chaque pôle qui compose l'équipe du District, avec les coordonnées directes de votre interlocuteur : numéro de téléphone et adresse mail. Cela permet de vous accompagner efficacement dans vos démarches et de répondre à toutes vos questions. Qu'il s'agisse d'informations administratives, techniques ou organisationnelles, nous sommes là pour vous soutenir dans la pratique du football sur notre territoire.

Onglet «Stop Violence», désormais disponible sur la page d'accueil du site Internet

LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

N° D'ASTREINTE
0 972 113 333

SUR UN TERRAIN
NE PAS DÉNONCER C'EST
CAUTIONNER !

[HTTPS://STOPVIOLENCES.LFHF.NET](https://stopviolences.lfhf.net)

LFHF

Ensemble, pour un football sans violence sur les Hauts de France, LIGUE & DISTRICTS

La Ligue de Football des Hauts de France et ses 7 Districts ont lancé un plan inédit :

LE PLAN STOP VIOLENCE, pour lutter contre toutes les formes de violences sur et autour des terrains.

Son objectif : prévenir, signaler, et agir afin de protéger nos passionnés, accompagner nos clubs et garantir un football plus serein.

[Visualisez la vidéo : Plan Stop Violence](#)

Je déclare !

Je suis un parent, un arbitre, un bénévole, un délégué,
Chacun peut agir ! Cliquez ci-dessous pour déclarer un incident ou
faire remonter toute information que vous jugerez nécessaire.

Un incident survenu sur un match

Prévenir, c'est agir ! Votre vigilance protège le jeu !
Cliquez ci-dessous pour signaler un match quelque soit le niveau
auprès de la Ligue.

Je communique !

Des outils clés en main, cliquez ici pour obtenir des éléments de
présentations en direction de vos éducateurs, parents et joueurs.

Dossier Présentation

Télécharger les affiches dans les clubs et sur vos réseaux.

Sur la droite de notre page d'accueil, vous pourrez retrouver un onglet « Stop Violence ». Comme vous le savez, la Ligue de Football des Hauts-de-France et ses 7 Districts ont lancé un plan inédit : le plan « Stop Violence », visant à lutter contre toutes les formes de violences sur et autour des terrains. La plateforme a été mise en ligne le 3 septembre dernier.

Dans cet onglet, vous trouverez plusieurs sections :

- « Je déclare » (au centre, en blanc) : vous pouvez y déclarer un incident survenu lors d'un match, mais également signaler un match à risque.
- « Je communique » (à droite) : vous pouvez y retrouver le dossier de présentation du plan, le kit de communication, ainsi que la vidéo explicative du plan Stop Violence si nécessaire.

Ces outils ont été mis en place pour permettre à tous les acteurs du football, joueurs, éducateurs et clubs, de contribuer activement à un environnement sportif respectueux et sécurisé.

J'en ai terminé avec la présentation de notre site et souhaite à présent revenir sur le plan Stop Violences, et plus particulièrement sur la licence volontaire.

La prise de cette licence permet de rattacher des parents et accompagnateurs au club, leur offrant ainsi une couverture en cas d'incident ou de problème lors des rencontres et manifestations. Elle garantit également un suivi rigoureux et sécurisé de l'ensemble des participants.

Cette démarche vise à protéger nos dirigeants et nos jeunes licenciés, tout en renforçant la prévention et la lutte contre les violences, conformément aux objectifs du plan Stop Violences.

Proposée au prix coûtant de 7 € (au lieu de 20 €), cette licence a pour but de favoriser sa diffusion la plus large possible, sans représenter une charge financière pour les clubs.

Abordons à présent le déploiement du plan d'engagement sociétal de la FFF.

Le 19 octobre 2023, le président Philippe Diallo a dévoilé un plan fédéral ambitieux en matière d'engagement sociétal, structuré autour de trois grands axes et de quatre priorités, et soutenu par une enveloppe budgétaire supplémentaire de 6 millions d'euros. Ce plan vise à faire du football un

acteur exemplaire et responsable, en veillant notamment à ce que, d'ici 2026, 100 % des acteurs du football soient sensibilisés à la détection et au traitement des comportements inacceptables.

Vidéo

Comme vous avez pu le voir, les quatre axes prioritaires du plan sont :

1. Lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations



La FFF s'engage à rendre la pratique du football **sûre et accessible à toutes et tous**. Elle vise à lutter fermement contre les violences sexuelles et sexistes, les violences homophobes et racistes ainsi que les violences physiques et verbales.

2. Promotion de la citoyenneté, de la diversité et de l'inclusion

AXE 2

PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



Le football est utilisé comme **outil d'apprentissage du vivre-ensemble**, en partageant des valeurs telles que : plaisir, respect, engagement, tolérance et solidarité.

3. *Adaptation aux défis climatiques*

AXE 3

ADAPTATION AUX DÉFIS CLIMATIQUES



La FFF reconnaît que la protection de l'environnement est un enjeu majeur et encourage chaque acteur à agir à son échelle. Les initiatives portent sur la réduction des déchets, optimisation des modes de transport, la préservation des ressources naturelles et l'adaptation des terrains de football.

4. *Mixité et égalité des genres*



Le plan fédéral met un accent particulier sur la féminisation du football, à tous les niveaux et dans toutes les instances. L'objectif est de promouvoir la mixité et l'égalité des genres dans le sport.

Pour assurer la mise en œuvre, le suivi et le pilotage de ces axes, il est nécessaire de créer une Commission de l'engagement.

Si vous estimez être la personne ressource pour l'un des sujets liés à l'engagement, je vous invite à me contacter.

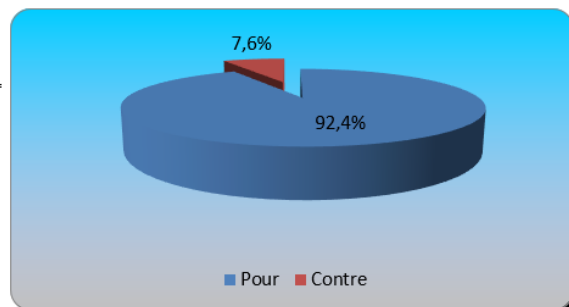
Je conclurai cette allocution en exprimant ma profonde gratitude à tous ceux qui œuvrent ou ont œuvré pour notre football départemental, qu'ils soient commissaires, salariés ou bénévoles. Je tiens également à remercier la Ligue des Hauts-de-France et son Président pour le soutien apporté à notre District.

Nous passons à l'Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 21 Juin 2025 puis à la Remise des Médailles de BRONZE du D.O.F de la promotion 2025 aux récipiendaires

4-) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 21 Juin 2025

2.) VOTE 1 : Approbation du Procès-verbal de l'AG Extraordinaire et Ordinaire du 21 Juin 2025 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	678	92,37%
Contre	56	7,63%
Totaux	734	100%



Le procès-verbal est adopté

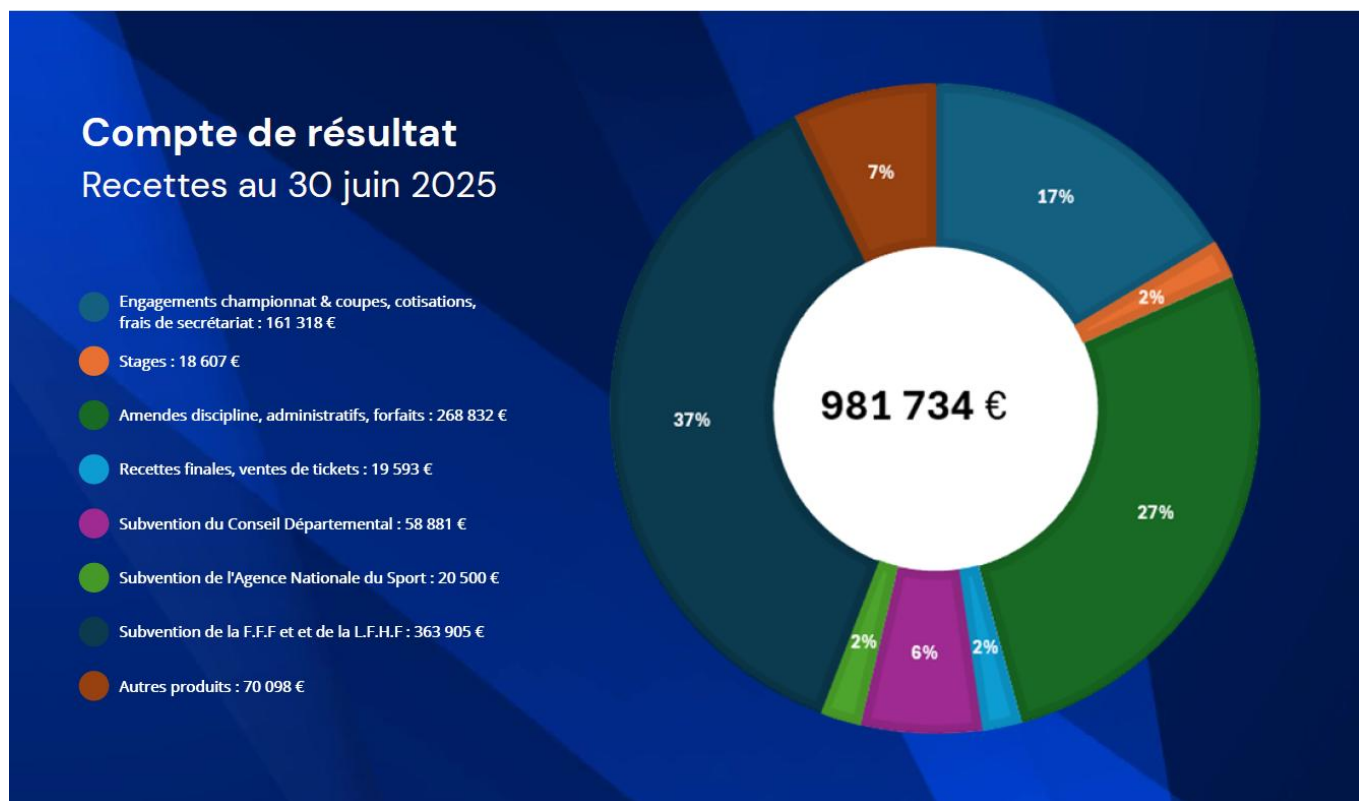
5-) Remise des Médailles de Bronze du D.O.F de la promotion 2025 aux récipiendaires

Médailles de **BRONZE**

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur André PERARD | US PLESSIS BRION |
| - Madame Lydie HUBERT | JS THIEUX |
| - Monsieur Jean Paul CLOPIER | CS HAUDIVILLERS |
| - Monsieur Fabrice ALBERT | US FOUQUENIES |
| - Monsieur Pascal PRENANT | ENTENTE SPORTIVE DE COMPIEGNE |
| - Monsieur Gilles SADIN | US LIEUVILLERS |
| - Monsieur Mathéo DIRAND | ETOILE CLUB VILLERS BAILLEUL |

6-) Compte rendu financier de Thierry BERTRAND, Trésorier Général du District

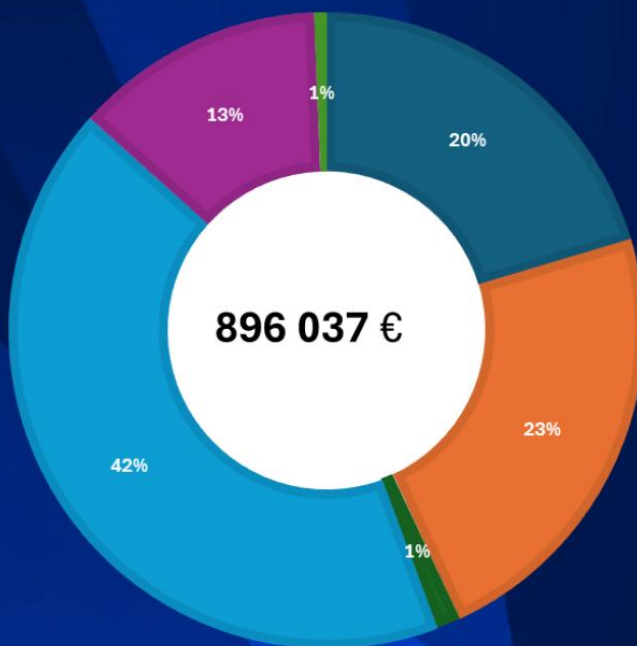
COMPTE RENDU FINANCIER – Saison 2024/2025



Compte de résultat

Dépenses au 30 juin 2025

- Achats et charges de gestion : 182 791 €
- Achats et charges actions : 203 430 €
- Impôts et taxes : 10 937 €
- Charges de personnel : 379 127 €
- Amortissement et provisions : 114 343 €
- Autres charges : 5 409 €

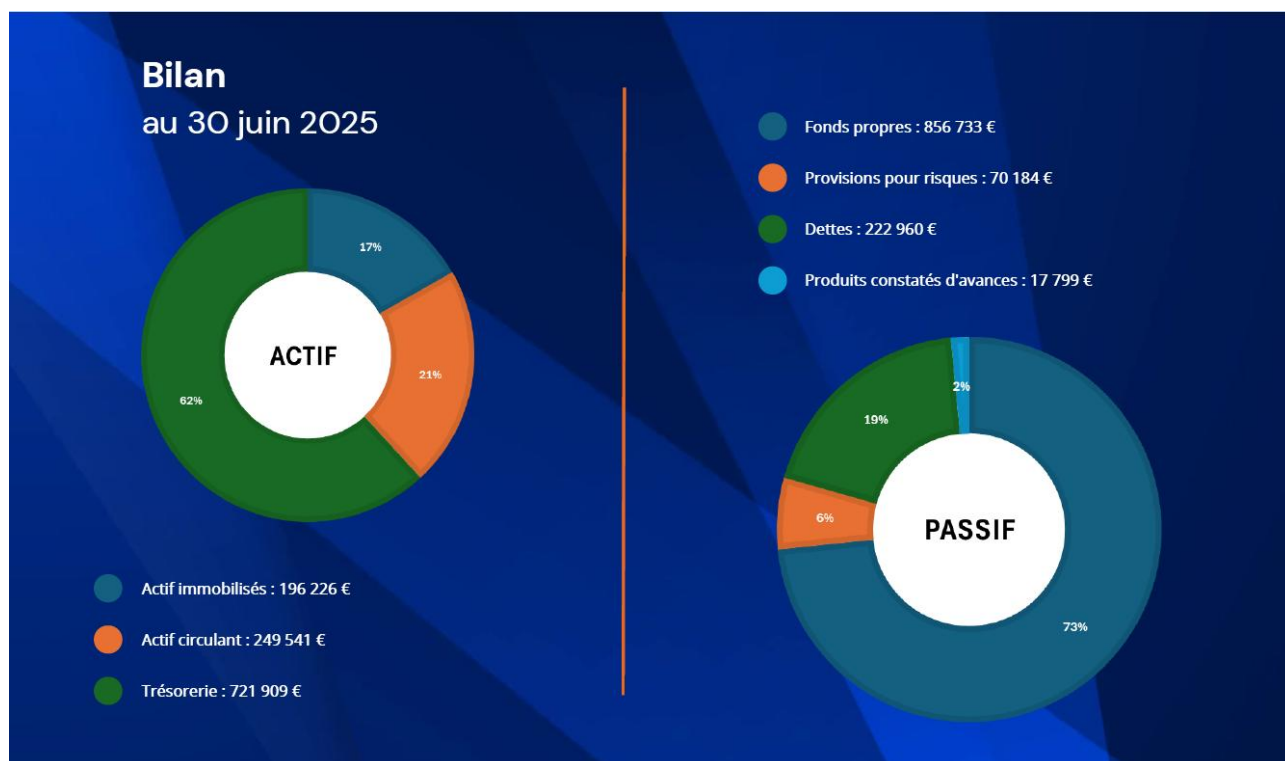


Recettes : 981 734 €



Dépenses : 896 037 €

Résultat de l'exercice : + 85 697 €



7-) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 Juin 2025

Aux adhérents, de l'Association District Oise Football,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 05/10/2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District Oise Football, relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

V – RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI – RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dury, le 08 octobre 2025.

**VDB ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes,
Représenté par : François GARNIER**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons, notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions, dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

→ CONVENTION AUTORISÉE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'Article L. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'Article L. 612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

<i>Date</i>	<i>Nature, objet et modalités essentielles de la convention période d'application et incidences chiffrées</i>
PV du comité de direction 04/07/2024 Nathalie DEPAUW	Autorisation donnée d'indemniser la Présidente de l'Association dans le cadre de son mandat, pour une durée maximum de quatre heures par semaine avec un taux horaires de 22,50 € brut. Au cours de l'exercice, Mme DEPAUW a perçu une rémunération brute de 933,75 €.

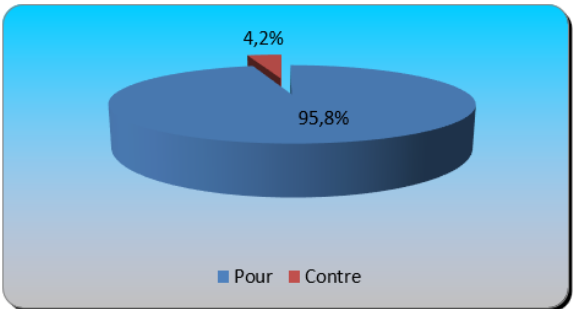
Fait à Dury, le 08 Octobre 2025.

VDB ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes,
Représenté par : François GARNIER

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 Juin 2025

**3.) VOTE 2 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30
Juin 2025 (choix multiple)**

	Réponses	
Pour	722	95,76%
Contre	32	4,24%
Totaux	754	100%

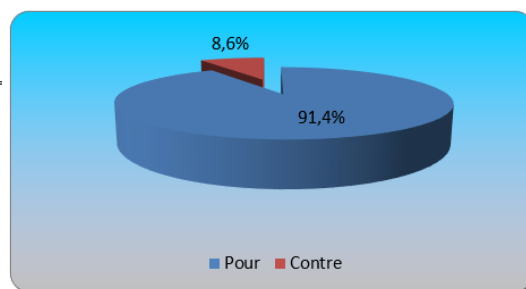


L'Assemblée Générale approuve les comptes clos au 30 Juin 2025.

Quitus de l'Assemblée sur l'exercice financier clos au 30 Juin 2025

8.) VOTE 3 : Approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2025 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	659	91,40%
Contre	62	8,60%
Totaux	721	100%

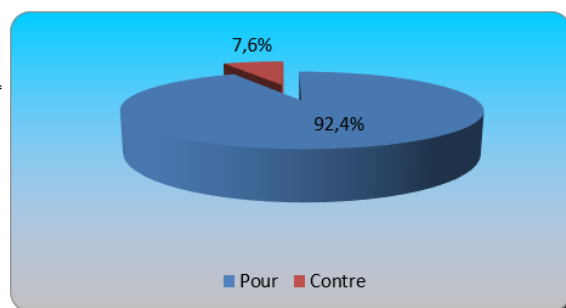


L'Assemblée Générale donne son quitus pour les comptes clos au 30 Juin 2025.

Vote pour imputer l'excédent sur le compte report à nouveau

7.) VOTE 4 : Approbation de l'affectation en report à nouveau de l'excédent (choix multiple)

	Réponses	
Pour	684	92,43%
Contre	56	7,57%
Totaux	740	100%



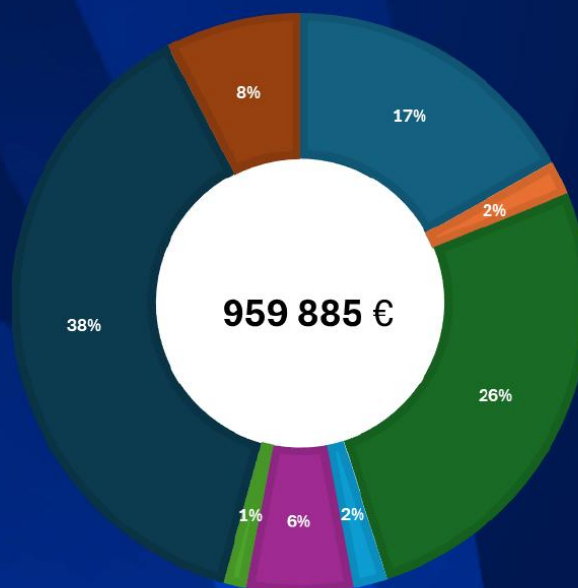
L'Assemblée Générale donne son accord pour imputer l'excédent sur le compte report à nouveau.

BUDGET PRÉVISIONNEL – Saison 2025/2026

Budget prévisionnel

Recettes – Saison 2025/2026

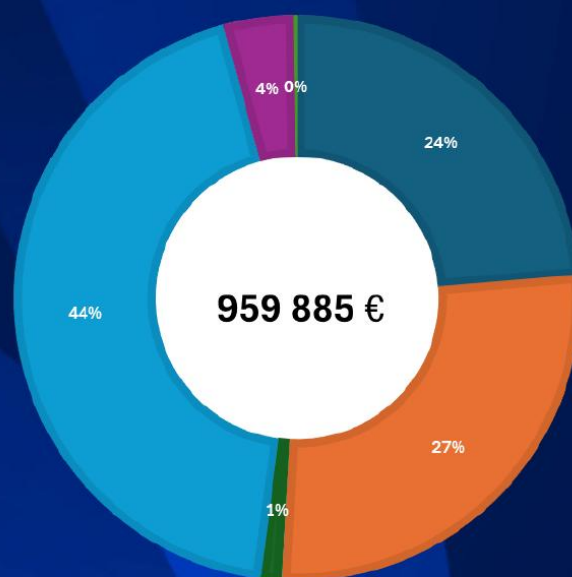
- Engagements championnat & coupes, cotisations, frais de secrétariat : 162 400 €
- Stages : 18 600 €
- Amendes discipline, administratifs, forfaits : 252 000 €
- Recettes finales, ventes de tickets : 18 750 €
- Subvention du Conseil Départemental : 57 000 €
- Subvention de l'Agence Nationale du Sport : 12 500 €
- Subvention de la F.F.F et de la L.F.H.F : 365 905 €
- Autres produits : 72 730 €



Budget prévisionnel

Dépenses – Saison 2025/2026

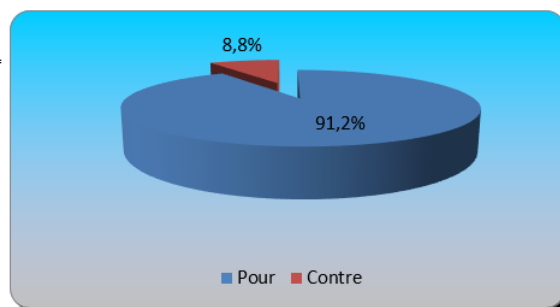
- Achats et charges de gestion : 227 335 €
- Achats et charges actions : 260 750 €
- Impôts et taxes : 11 830 €
- Charges de personnel : 419 830 €
- Amortissement et provisions : 38 250 €
- Autres charges : 1 890 €



Vote du budget prévisionnel de la saison 2025/2026

10.) VOTE 5 : Approbation du Budget prévisionnel de la saison 2025/2026 (choix multiple)

	Réponses	
Pour	701	91,16%
Contre	68	8,84%
Totaux	769	100%



L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel de la saison 2025/2026

8-) Intervention de Nathalie DEPAUW, Présidente du District

Vous avez remarqué que nous avons eu un excédent de 85 697 euros, celui-ci vous a été expliqué. Nous sommes et resterons transparents sur notre gestion et pourtant nous continuons de vous aider.

Le Comité Directeur a acté une provision de 47 232 € pour le remboursement de deux trimestres des frais de secrétariat 2024/2025, ainsi qu'une provision de 29 027 € pour le remboursement des droits d'engagements championnats 2024/2025

Bonne nouvelle ! Les comptes de vos clubs seront crédités prochainement.

Nous passons à l'élection de membre au Comité de Direction en raison de place vacante

9-) Élection de membre au Comité de Direction du District

9.1) Intervention de M. Daniel DUBOIS Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Suite à la démission de Monsieur Kévin WARIN Représentant du Football Diversifié, nous avons un poste à pourvoir au sein du Comité de Direction. L'article 13.3 des Statuts du District précise qu'il doit être procédé, pour pourvoir à ces vacances, à une élection partielle, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le Mardi 30 Septembre 2025. Le procès-verbal afférent est paru sur le site du District, le 03 Octobre 2025.

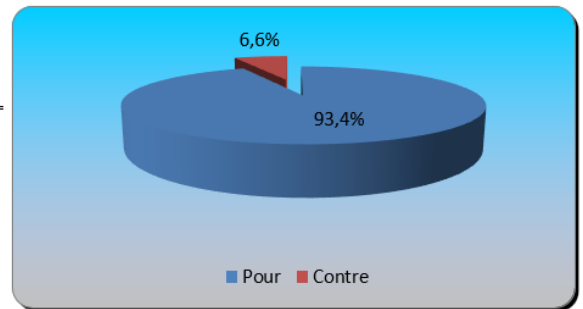
La Commission a examiné la seule candidature reçue concernant le représentant du Football Diversifié dans les délais impartis au D.O.F. qui est celle de Monsieur André BORGES DE BRITO.

Cette candidature a été envoyée par mail avec accusé de réception le 10 Septembre 2025 et après examen se révèle être en conformité avec les conditions d'éligibilité. La Commission émet un avis favorable concernant la candidature de Monsieur André BORGES DE BRITO et certifie qu'elle respecte bien les différentes dispositions des statuts du District.

9.2) Résultats des élections

11.) VOTE 6 : Élection de membre au Comité de Direction du DOF : M. André BORGES DE BRITO - Représentant du Football Diversifié (choix multiple)

	Réponses	
Pour	721	93,39%
Contre	51	6,61%
Totaux	772	100%



M. André BORGES DE BRITO est élu Représentant du Football Diversifié au sein du Comité de Direction du District.

10-) Modifications du Règlement Particulier des Coupes Jeunes Équipes à 11 – Soumis au Vote

NOUVEAU TEXTE PROPOSÉ

COUPE DE L'OISE U17

ARTICLE 2

Cette coupe est ouverte aux Clubs affiliés au District Oise de Football disputant les championnats officiels organisés par la F.F.F., la Ligue des Hauts de France ou le District Oise de Football.

Toutes les équipes évoluant dans les championnats de catégorie U17, peuvent s'y inscrire. Si un club dispose de plusieurs catégories, c'est la catégorie la plus âgée qui sera engagée.

Il est entendu qu'un club ne peut engager qu'une équipe pour une même saison.

Tout forfait général de l'équipe, engagée dans cette coupe, dans son championnat entraîne l'élimination en Coupe de l'Oise.

Les clubs dont l'équipe fanion U17 évolue en Championnat National U17 ne sont pas autorisés à engager cette équipe dans cette compétition.

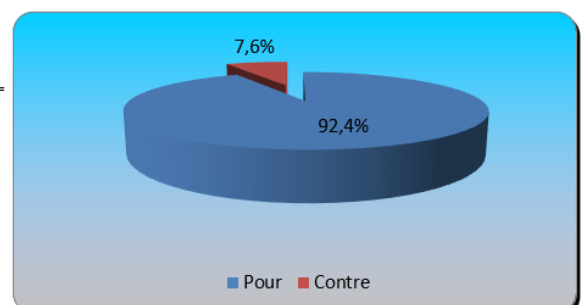
En revanche, une équipe réserve de ces clubs peut y participer, à condition d'évoluer entre les niveaux R1 et D2. Si plusieurs équipes réserves remplissent ces critères, seule celle évoluant dans la division la plus élevée pourra représenter le club



Vote :

12.) VOTE 7 : Approbation des modifications du Règlement Particulier des Coupes Jeunes Équipe à 11 du D.O.F (choix multiple)

	Réponses	
Pour	713	92,36%
Contre	59	7,64%
Totaux	772	100%



Les Modifications sont adoptées

11-) Intervention de Monsieur Patrick MAIGRET sur les Modifications du Règlement Particulier du DOF (Ententes), Non Soumises au Vote

C'est une mise à jour réglementaire sur les équipes en entente.

Nous avons procédé à une réactualisation de l'article « Ententes » suite à l'Assemblée Générale Fédérale du 14 juin 2025.

Le document ci-dessous regroupe désormais les références suivantes :

- Article 39 bis – L'équipe en entente (extrait des Règlements Généraux F.F.F.).
- Règlement Particulier LFHF,
- Règlement Particulier du District Oise Football,
- Règlement des équipes en ententes du D.O.F..

À noter : Le « Règlement des Ententes » sera supprimé, son contenu étant intégré dans ce document harmonisé.

Ces éléments ont été transmis par mail aux Clubs et mis sur le Site du DOF le Vendredi 10 Octobre 2025.

12-) Rappel sur l'application de Règlement Particulier du Championnat Seniors, voté le 21 Juin 2025, relatif à la refonte des Championnats

		2025/2026	2025/2026	2026/2027	2026/2027	2027/2028	2027/2028
Refonte des Championnats Seniors District	R3		Descente ?		Descente ?		Descente ?
	D1	GROUPE 3	Montées 3	GROUPE 2	Montées 3	GROUPE 2	Montées 3
		Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 12	Descente ?	Nbre équipes 12	Descente ?
		total 30		total 24		total 24	
	D2	GROUPE 4	Montées 4	GROUPE 4	Montées 8	GROUPE 3	Montées 6
		Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 12	Descente ?
		total 40		total 40		total 36	
	D3	GROUPE 5	Montées 5	GROUPE 5	Montées 5	GROUPE 5	Montées 10
		Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 10	Descente ?
		total 50		total 50		total 50	
	D4	GROUPE 6	Montées 6	GROUPE 6	Montées 6	GROUPE 6	Montées 12
		Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 10	Descente ?	Nbre équipes 10	Descente ?
		total 60		total 60		total 60	
	D5	GROUPE 6	Montées 6	GROUPE 6	Montées 6	GROUPE 6	Montées 6
		Nbre équipes 10	Descente 0	Nbre équipes 10	Descente 0	Nbre équipes 10	Descente 0
		total 60		total 60		total 60	

Afin de maintenir à XX le nombre d'équipes disputant le championnat Seniors dans une Division concernée, la saison suivante, il sera procédé à la rétrogradation d'autant d'équipes que nécessaire en plus des dernières de chaque groupe de la Division concernée.

Il est, également, rappelé que le dernier de chaque groupe descend automatiquement et obligatoirement et que le forfait général d'une équipe entraîne sa descente automatique en plus du dernier du groupe concerné.

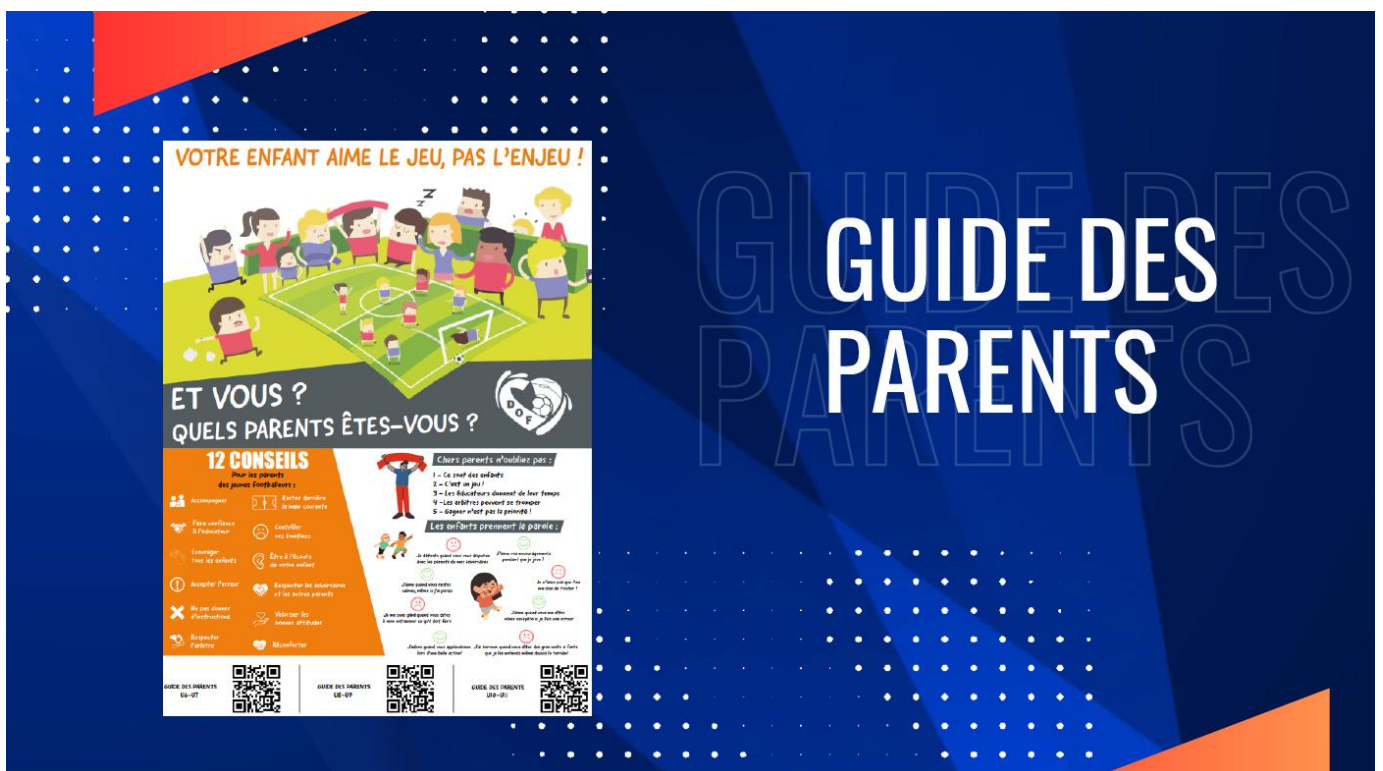
Exemple : cette saison 2025-2026, avec l'équipe Seniors D4 Groupe E de l'OC BURY.

13-) Remise des Médailles d'Argent du D.O.F de la promotion 2025 aux récipiendaires

Médailles d'ARGENT

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| - Monsieur Jean Michel THERY | US ANDEVILLE |
| - Monsieur Pierre CAPUZZO | US ESTREES ST DENIS |
| - Monsieur Philippe DUMOULIN | HERCHIES TROISSEREUX |
| Remis à Monsieur Christophe ALLANIC | |
| - Madame Carole WATTIER | US LE PAYS DU VALAIS |
| - Monsieur Eric VAILLANT | US NOGENT |

14-) Intervention de Monsieur Patrick MAIGRET sur le « Guide des parents »



Prochaine manifestation du Téléthon :



15-) Remise des Médailles d'Or du D.O.F de la promotion 2025 aux récipiendaires

Médailles d'OR

- Monsieur Jean Luc COURCELLES USM SENLIS
- Madame Maria VERGRUCHT FC PONTPOINT RURAVILLE

16-) Mise à l'honneur de deux membres

Madame Nathalie DEPAUW, Présidente du DOF adresse un mot de sympathie à Messieurs Claude CHEVESSIER et Christian GAUDET qui ont œuvré dans le quotidien du District et qui ont décidé de mettre un terme à leurs missions. Elle les remercie pour leur engagement, leur professionnalisme, leur sérieux et tout ce qu'ils ont amené de positif pour notre District. Une distinction leur a été remis.

17-) Clôture de l'Assemblée Générale par Madame Nathalie DEPAUW, Présidente du District

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre attention et la qualité de nos échanges. Les décisions que nous avons prises aujourd'hui engagent l'avenir de notre association, et plus particulièrement celui de notre football.

À toutes celles et ceux qui consacrent leur temps et leur énergie pour faire vivre nos clubs — éducateurs, dirigeants, arbitres, bénévoles, parents — je souhaite renouveler toute ma gratitude.

18-) Tirage au sort de la Tombola

Les lots sont :

- 1^{er} Lot : 1 bon d'achat de 75 € chez Formul Club
- 2^{ème} Lot : 1 Une machine à café « Tassimo »
- 3^{ème} Lot : 1 bon d'achat de 75 € chez Formul Club
- 4^{ème} Lot : 1 enceinte JBL
- 5^{ème} Lot : 1 lot de 5 ballons avec un sac à ballons
- 6^{ème} Lot : 1 appareil à raclette
- 7^{ème} Lot : 1 Jeu de Maillot offert par notre Partenaire FORMUL CLUB

19-) Mot de fin de la Présidente Madame Nathalie DEPAUW

Lors de l'émargement, vous avez reçu un coupon avec un code-barres comme celui-ci (**présentation du modèle**).

À quoi sert ce coupon ? Grâce à lui, vous repartez avec votre tablette et son chargeur, réservés exclusivement aux clubs présents aujourd'hui. »

Je vous invite à la récupérer en suivant le parcours indiqué, juste avant la remise de votre boîtier de vote.

Merci encore pour votre présence, votre confiance et votre engagement.

Et n'oubliez pas le changement d'heure !!!!

La Présidente

Nathalie DEPAUW



La Secrétaire Générale

Nathalie BOUTHORS

